



## Sainte-Anne-des-Lacs

### AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 12 janvier 2026 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1. Nature et effet :**

- Accorder une dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H-201) du règlement de zonage no 1001 visant à régulariser l'implantation d'une résidence existante au 63, chemin des Cyprès, à 6,84 mètres de la ligne latérale ouest au lieu de 7,6 mètres et régulariser la marge minimale latérale de la remise existante à 1,73 mètre au lieu du 3 mètres autorisés par la réglementation.

**Identification du site concerné :** lots 2 873 530 – 2 873 528  
63, chemin des Cyprès

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce seizième jour de décembre deux mille vingt-cinq (2025).

Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale adjointe, coordonnatrice du greffe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale adjointe et coordonnatrice du greffe de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 décembre 2025.

Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale adjointe  
et coordonnatrice du greffe